

**EXERCICE 2018**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

**Séance du 2 juillet 2018**

**DÉLIBÉRATION n°2018-50**

Le conseil d'administration s'est réuni le 02 juillet 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 22 juin 2018.

**Point de l'ordre du jour :**

4.2. Contrat de site (contrat d'établissement 2018-2022) – volet spécifique

.....  
Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'avis du conseil académique du 14 juin 2018,

**Exposé de la décision :**

Conformément au code de l'éducation, le conseil d'administration doit approuver le volet spécifique du contrat de site – contrat d'établissement 2018-2022.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- Approbation du volet spécifique du contrat de site – contrat d'établissement 2018-2022.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	33
Abstentions :	2
Votes exprimés :	31
<b>Pour :</b>	<b>28</b>
Contre :	3

**Pièce jointe :**

- Contrat de site – contrat d'établissement 2018-2022 – volet spécifique.

Fait à Tours, le 4 juillet 2018

Le Président,



Philippe Vendrix

Mis en ligne

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

10 JUL. 2018

Transmise au recteur le :

10 JUL. 2018

## VOLET SPÉCIFIQUE 2018-2022 UNIVERSITÉ DE TOURS

L'université de Tours sera confrontée à quatre enjeux principaux pour la prochaine période quinquennale :

- L'université développera une politique partenariale avec ses différents partenaires au niveau local, régional (site Centre-Val de Loire) et national, élargie à l'Europe et l'international, dans une démarche volontariste, fondée sur des collaborations pérennes.
- L'établissement favorisera la réussite étudiante et renforcera son attractivité en garantissant de bonnes conditions d'accueil et d'étude pour un public diversifié.
- En outre, le pilotage des activités de recherche sera consolidé sur des segments bien identifiés au niveau international (Santé ; Humanités et patrimoines ; Énergie et matériaux ; Biologie appliquée, environnement et agro-sciences ; Mathématiques et physique théorique).
- Enfin, pour mener à bien ses ambitions stratégiques, l'université renforcera la professionnalisation de son pilotage et la soutenabilité de son modèle économique, notamment pour relever le défi de la dévolution de son patrimoine immobilier à l'horizon 2019.

**I- DEVELOPPER UNE POLITIQUE PARTENARIALE VOLONTARISTE ET OUVERTE A L'INTERNATIONAL**

**1. Une implication affirmée dans la politique de site**

**1.1. Approfondir la collaboration avec les membres du regroupement d'établissements du site Centre-Val de Loire**

Les cinq membres fondateurs de la ComUE Centre-Val de Loire souhaitent engager un processus transformant d'envergure, préfigurant un nouveau mode d'organisation en réseau. Il apparaît indispensable d'associer l'ensemble des acteurs de l'ESR régional à la poursuite de deux objectifs : une coordination globale et l'impulsion de dynamiques de coopération et de mutualisation. Les modalités d'organisation et de gouvernance actuelles de la ComUE Centre-Val de Loire ne permettent pas de conjuguer efficacement ces deux objectifs. Dans cette perspective, le conseil des membres a adopté un projet stratégique de site spécifiant le souhait de la mise en œuvre d'une expérimentation. Certains projets sont cependant déjà en cours et témoignent d'une réelle volonté de collaboration.

**1.2. Conforter la stratégie de partenariats avec les acteurs régionaux académiques et économiques**

Au-delà des échanges réguliers avec les organismes de recherche, l'université de Tours veillera à consolider ses liens avec trois partenaires implantés à proximité : le CHU, l'Inra et le CEA. Bien intégrée dans son environnement socio-économique, l'université s'appuiera sur les réseaux d'entreprises pour déployer de nouveaux laboratoires communs, construire une offre de formation par apprentissage et de formation tout au long de la vie attractive et dynamique. Par ailleurs, « Tours métropole », compétente en matière d'enseignement supérieur, entend définir une stratégie de formation et d'investissement qui sera construite en collaboration avec l'université de Tours.

**1.3. Poursuivre et consolider les partenariats de voisinage avec l'université de Poitiers et le Réseau des Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest (HUGO)**

L'université de Poitiers entretient des liens de longue date avec l'université de Tours. Il s'agira de consolider ces liens en termes de recherche et de formation autour de domaines identifiés (santé, SHS, environnement). Par ailleurs, le Réseau des Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest (les CHU de Tours-Angers-Nantes-Rennes-Brest) favorise des recherches cliniques de grande ampleur qu'il conviendra d'amplifier dans le cadre d'une reconfiguration des CHU sur le territoire national.

**2. Une ouverture à l'international marquée par un projet d'université européenne**

***Développer une stratégie d'internationalisation de l'établissement fondée sur des partenariats pérennes***

Dès 2016, l'université de Tours a entrepris la mise en œuvre d'une politique internationale ambitieuse basée sur la notion de partenariats stratégiques. Deux zones de coopération spécifique ont été identifiées, (i) l'une en Europe et ce, dans le cadre des projets de campus transnationaux portés par les Etats et l'agence Erasmus et (ii) l'autre en direction des continents sud-américain, africain et sud-asiatique. Dans les deux cas, il s'agit pour l'université de Tours de construire des partenariats pérennes de développement de double-diplômes, de mobilité entrante et sortante des étudiants et des personnels, de programmes de recherche conjoints et de partage de valeurs académiques fondées sur la volonté de contribuer à l'interculturalité.

L'université œuvre activement pour renforcer sa visibilité à l'international et sa présence dans les classements académiques mais porte également une stratégie d'identification thématique et géographique - de partenaires étrangers hors-Europe avec lesquels elle converge autour de la notion de réciprocité et de diversité. Ainsi, elle renforcera ou/et initiera des échanges avec :

- Le Costa Rica, le Mexique, la Colombie, le Chili.
- Le Maroc, le Sénégal, le Soudan, le Liban, l'Iran.
- L'Inde, la Thaïlande, le Vietnam, la Chine et le Japon.

La Chine est un bon exemple de stratégie géographique et thématique puisque l'université de Tours coopère prioritairement avec quatre universités de la ville de Changsha, dans la province du Hunan selon les thématiques suivantes :

- Un double diplôme Français-Chinois avec l'Université Normale du Hunan
- Le droit comparé avec l'Université du Hunan
- La biomédecine expérimentale avec l'Université Centre Sud
- La ressource en eau avec l'Université Agricole du Hunan.
- L'intelligence des patrimoines avec ces quatre universités.

L'internationalisation d'une université reste néanmoins un processus à long terme puisque cela nécessite de faire évoluer le modèle classique de collaboration bilatérale d'initiative individuelle vers un fonctionnement privilégiant une coopération multilatérale et transversale. C'est l'objet du travail que l'université de Tours a

amorcé en 2017 *via* l'identification de sept universités européennes – parmi les 300 accords dont elle dispose - avec lesquelles elle a bâti de solides relations académiques et avec lesquelles elle pourrait construire un consortium dédié au développement de projets académiques multilatéraux (formation, recherche, socio-économiques).

Le projet 2018-2022 d'internationalisation de l'université de Tours sera donc constitué de deux volets complémentaires, européen et non-européen, contribuant à renforcer de manière significative la visibilité internationale de l'établissement en termes de complémentarité et de partage des savoirs, des compétences et des expertises.

### **Jalons**

*J1- Point d'étape sur la construction d'une stratégie d'internationalisation de l'établissement (projet d'université européenne)*

## **II- FAVORISER LA REUSSITE ETUDIANTE ET RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT**

### **1. Une offre de formation attractive et soutenable, attachée à la qualité de l'accueil et aux conditions de réussite des étudiants**

#### **1.1. Plan d'action pour l'orientation et la réussite des étudiants**

L'université de Tours met en place une offre de formation en licence qui répond à une double problématique : mieux accueillir la diversité croissante des étudiants, de leurs profils, de leurs projets et permettre aux étudiants d'articuler l'appropriation des connaissances et le développement des compétences. Par ailleurs, l'établissement poursuit des objectifs complémentaires : permettre la spécialisation progressive, faciliter les réorientations et proposer dès la licence une ouverture pluridisciplinaire. Pour ce faire, l'organisation de la licence est basée sur un principe modulaire. Chaque semestre de licence est structuré sous la forme de quatre modules : deux modules de la discipline d'inscription, un module emprunté à une autre discipline (dit « module 3 ») et un module dit de « compétences transversales ». Cette organisation permettra à l'étudiant de profiter de la flexibilité offerte par la structure modulaire en jouant sur le choix et le nombre des modules (parcours renforcé, double licence, etc.) et sur la temporalité de celle-ci (réduction ou allongement de la durée de la licence). Dans le cadre de la loi « ORE », l'organisation en modules permettra aisément d'intégrer des modules ou des dispositifs spécifiques pour les étudiants éloignés des attendus.

L'université va donc proposer des dispositifs d'accompagnement en première année de licence qui reposent sur deux logiques complémentaires :

- Une logique « a priori » : les candidats inscrits sur la plateforme « Parcoursup » éloignés des attendus se verront proposer un contrat pédagogique particulier, autorisant possiblement une structuration de la licence sur quatre ans et/ou des modules spécifiques de remédiation ;
- Une logique « a posteriori » : les étudiants inscrits à l'université de Tours effectueront une évaluation diagnostique dans les premières semaines de leur entrée en licence et pourront se voir proposer des dispositifs d'accompagnement, au plus près des besoins identifiés.

En licence professionnelle, l'établissement sera attentif tout au long du contrat aux critères suivants : attractivité, taux de réussite, taux d'insertion professionnelle, équilibre entre intervenants professionnels et enseignants universitaires et taux de poursuite d'étude réduit.

En master, l'attention sera portée sur la spécialisation progressive, les mutualisations favorisant cette même spécialisation à l'issue du M1, la bi-pluri-disciplinarité. Une attention particulière sera accordée au taux d'insertion professionnelle et l'établissement diligentera une enquête systématique d'insertion à 9 mois, en sus de l'enquête nationale à 30 mois.

#### **1.2. Rationalisation des coûts de l'offre**

L'offre de formation 2018-2023 a été pensée pour que les coûts afférents soient rationalisés dès l'élaboration de l'architecture globale de formation. Ainsi, en licence, la rationalisation des coûts porte essentiellement sur la mutualisation des modules. En master (hors apprentissage), ce sont les volumes horaires des parcours de mention qui ont été cadrés : en SHS, entre 400 et 600 heures/ étudiant et en STS entre 700 et 850 heures/étudiant. Seuls les masters préparant à des concours (magistrature) ou des titres (journalisme, psychologie) ont été autorisés à déroger. Les mutualisations ont été fortement encouragées. Des pistes de régulation en cours de contrat sont envisagées, notamment des principes d'ouverture / fermeture des parcours en fonction des seuils d'étudiants inscrits : 40 étudiants en L1, 30 étudiants en L2, 20 étudiants en L3, 20 étudiants en M1 et 15 étudiants en M2. Si les parcours sont mutualisés, le seuil pourra être abaissé au prorata du taux de mutualisation.

### 1.3. Innovation pédagogique et qualité de l'enseignement universitaire

L'université met au cœur de son projet la qualité de l'enseignement et de la formation. Celle-ci se traduit par le développement de l'innovation pédagogique (Tours est lauréate d'un appel à projet DUNE, Disrupt'Campus et d'un AMI) et propose un appel à projet interne doté de 75 000€ annuels pour la mise en œuvre de projets numériques ou pédagogiques innovants, certains orientés sur la FOAD. L'innovation pédagogique s'inscrit dans une démarche qui met en avant la qualité de l'enseignement et la formation des enseignants et enseignants-chercheurs à la pédagogie universitaire. Ainsi, l'université pérennisera le dispositif de Congé pour Transformation Pédagogique (1 semestre accordé à un enseignant pour la mise en œuvre d'un projet de transformation pédagogique) et proposera une formation à l'enseignement pour les enseignants peu expérimentés et un accompagnement au développement professionnel de ceux qui le sont davantage.

### 1.4. Renforcement de l'attractivité et de la visibilité des masters et articulation formation/recherche

L'université doit être mieux identifiée pour ce qui concerne ses masters et doit pouvoir se singulariser. Pour ce faire, l'établissement a encouragé les mentions à potentiel scientifique reconnu (par exemple *Sciences du vivant*, avec un *Erasmus Mundus* dont l'université de Tours est porteur ; *Humanités Numériques* en lien avec la thématique « Intelligence des Patrimoines » qui constitue un point fort de l'établissement). Le dépôt de projets à un futur appel à projet d'Écoles Universitaires de Recherche (EUR) est l'un des objectifs en la matière du contrat 2018-2022.

### 1.5. Renforcement de l'attractivité du doctorat en améliorant l'articulation formation/recherche dans tous les secteurs disciplinaires

L'université met en place une offre de formation doctorale élargie, structurée thématiquement en fonction des objectifs professionnels des doctorants et ouverte à l'ensemble du site. En particulier, chacune des cinq écoles doctorales du site organisera une manifestation scientifique ambitieuse et annuelle, centrée sur les doctorants. Ces colloques favoriseront les échanges entre les équipes de recherche de la ComUE CVL. L'attractivité du site sera renforcée par un affichage des sujets de thèses adossés à des contrats doctoraux sur support institutionnel (financements Région CVL ou établissements) sur un site web commun dédié aux ED CVL. Cet affichage se fera en français et en anglais pour favoriser un recrutement international des futurs doctorants. L'université développera un modèle de « *graduate school* » permettant d'intégrer formations de master et engagement doctoral.

### 1.6. Renforcement du pilotage de la formation continue

La formation continue et plus largement la formation tout au long de la vie, est un segment de l'offre formative que l'établissement entend développer considérablement dans la période à venir. Pour cela, la structuration en modules des licences permettra plus facilement d'envisager des formes de certification ou de diplomation par capitalisation. Le développement de la FOAD (Formation ouverte et à distance) et de modules ou formations hybrides, tant en licence qu'en master, autorisera des personnes en situation professionnelle (ou des étudiants empêchés) à suivre des cours dans une temporalité et des modalités compatibles avec leurs contraintes. Certaines formations (licence de sociologie ou master de sciences de l'éducation, par exemple) proposent pour le présent contrat des calendriers et des modalités pédagogiques préférentielles conciliables avec la formation continue ou tout au long de la vie, sans long congé qui se révèle souvent préjudiciable à l'entreprise ou dont les droits s'épuisent trop vite pour les salariés qui envisagent une formation pluriannuelle.

### 1.7. Amélioration de la vie de campus et de la qualité de l'accueil

Les bibliothèques et centres de ressources documentaires de l'université ont été lauréates d'un appel à projet BU Ouvertes +, ce qui a permis d'ouvrir différents sites d'étude le soir jusqu'à 22 heures et le samedi. L'un des enjeux du présent contrat sur ce sujet sera de pérenniser un fonctionnement qui donne satisfaction aux étudiants et a montré son intérêt en matière de qualité d'étude lorsque le financement accordé dans le cadre du projet sera arrêté. Les infrastructures et éléments de logistiques matérielles ont été pensés pour que le coût des installations soit couvert dans le cadre du projet. L'établissement devra donc en assurer les coûts de fonctionnement pour les années postérieures.

Devenue essentielle pour l'université, la « vie étudiante » constitue un réel vecteur de réussite, d'équilibre et de développement. C'est en prenant en compte la diversité des parcours, en accompagnant la multiplicité des initiatives, en étant soucieux de l'hétérogénéité des étudiants (nationaux et internationaux) que les services dédiés doivent être pensés autour de principes de collégialité, de mutualisation et de complémentarité.

Dans ce sens et afin de répondre à ce contexte toujours mouvant, l'université propose un panel d'événements et d'activités, qui s'appuient sur ses services et déploie une stratégie orientée vers un accueil de plus en plus qualitatif. Quelques axes de réflexion marqueront la vie étudiante :



- Une des priorités concernera le SUAPS (service universitaire des activités physiques et sportives) et son déficit en installation sportive. Une réelle attention sera portée sur ce sujet afin de contribuer à la montée en puissance des activités sportives et artistiques, largement plébiscitées au sein de l'université ;
- Le SSU (service de santé universitaire) a ouvert un centre de santé au printemps dernier. Avec des actions d'éducation à la santé, des programmes de prévention, une politique de santé efficace doit être poursuivie en faveur de tous les étudiants, en particulier des dispositifs d'accompagnement et d'intégration d'étudiant en situation de handicap ;
- Au cœur de la future offre de formation, l'engagement étudiant bénévole se déploie dans les cursus, ce qui validera et renforcera l'apprentissage « non-formel » et une valorisation de compétences acquises dans un autre cadre que celui de la formation initiale ;
- La salle de spectacle Thélème, figure de proue de l'université sur le plan culturel, doit être réhabilitée prochainement. Avec quelques 300 dates d'évènements à l'année, Thélème constitue indéniablement un des phares culturels de la cité universitaire ;
- Le Budget Participatif Étudiant (BPE) montre l'intérêt que porte l'université aux initiatives étudiantes avec l'aboutissement de cinq projets votés cette année.

La vie étudiante doit pouvoir permettre à l'université de former des étudiants solidaires, citoyens, engagés, responsables.

## **2. Un pilotage de la recherche consolidé pour une meilleure visibilité et reconnaissance de ses domaines d'excellence, notamment à l'international**

### **2.1 Renforcer la structuration de la recherche et l'attractivité des laboratoires**

L'université est en capacité de décliner ses domaines d'excellence et ses grands programmes de recherche transversaux. Elle prolongera sa double action de structuration des équipes de recherche, qui a permis de regrouper des équipes d'accueil et de détecter des équipes émergentes, conduisant à trois nouvelles EA. L'université s'appuiera sur ses liens forts avec les organismes de recherche CNRS, Inserm et Inra pour attirer des chercheurs et préparer l'extension d'équipes « umérisées », en particulier en santé, informatique et géologie.

L'établissement continuera à apporter un soutien résolu aux unités et fédérations de recherche contractualisées, qui croisent l'ensemble des domaines de la connaissance. La politique d'investissement en équipement de recherche sera principalement axée sur le développement de plateaux scientifiques et techniques mutualisés ainsi que sur le soutien à la MSH.

Avec l'appui de la Région CVL, une politique volontariste d'attractivité pour les chercheurs des organismes sera menée : qualité de l'accueil, moyens dédiés à la recherche (subvention de fonctionnement, bourse doctorale, moyens d'investissement).

L'université confortera les interactions avec le CHU en s'appuyant sur le comité de la recherche biomédicale et de santé publique (CRBSP) pour une élaboration commune de la politique scientifique.

Le modèle économique des Centres d'Étude et de Recherche (CER) sera précisé afin de clarifier leurs relations avec les unités de recherche et leur permettre de justifier leurs demandes de moyens. Les Centres d'Expertise et de Transfert Universitaire (CETU) seront regroupés au sein d'une « Unité de Service et de Transfert » dotée d'un pilotage renforcé ; un objectif est de réaliser une comptabilité analytique de leur activité, permettant de subventionner par apport extérieur l'ensemble de leur activité. Les Plateformes Scientifiques et Techniques (PST) aujourd'hui bien établies, avec des modèles économiques clairs, développeront leurs actions de prestation et s'engageront dans un processus de certification.

### **2.2 Renforcer la participation aux réseaux internationaux de recherche**

Fondée sur des partenariats multilatéraux clairement identifiés, l'université participera au déploiement d'actions en réseau tant en matière de recherche que de formation (Incitation au dépôt de projets ANR avec financement international, accords bilatéraux, programmes *Erasmus +* ou Marie Curie). La cellule mutualisée Europe/International qui lie les universités de Tours et d'Orléans et le CNRS sera à cette fin renforcée.

### **2.3 Articuler les activités de valorisation de l'université (SPIV) avec le nouveau dispositif de valorisation du site en cours de réflexion**

L'université de Tours s'est totalement engagée dans la mise en place de l'expérimentation « C-VaLo » appelée à remplacer la SATT Grand Centre, mise en extinction par l'État, afin de structurer les fonctions de détection, de protection et d'accompagnement à la maturation de projets innovants. L'université de Tours a accepté le portage de la transition entre la SATT GC et « C-VaLo ».

Dans le cadre « C-VaLo », l'établissement mobilisera une partie des personnels du SPIV, pour équivalent de deux ETP, et fonctionnera en lien très étroit avec les structures de valorisation de chacun des établissements de la ComUE CVL et des grands organismes de recherche impliqués (Inra, Inserm, CNRS et CEA). Il participe au travail de structuration en cours pour l'expérimentation « C-VaLo », dont la forme juridique sera vraisemblablement un GIP, qui, à terme, définira et pilotera les voies de valorisation ainsi que la maturation des projets. Cette nouvelle structure aura un rôle actif au sein du comité régional de la valorisation qui devrait être créé dans le cadre du SRESRI afin de soutenir la maturation de projets issus de ses membres. Elle sera pleinement investie dans l'évolution du paysage du système d'innovation régional notamment des incubateurs académiques (à créer) et non académiques (comme MAME, incubateur de start-ups).

L'université de Tours, en lien avec « C-VaLo », soutiendra les initiatives permettant de transférer des résultats de la recherche dans les entreprises, les collectivités, le monde hospitalier comme sa diffusion dans la société. Elle continuera à faciliter les échanges entre le monde socio-économique, les pôles de compétitivités ou clusters et les laboratoires de recherche et plateformes technologiques. Elle accompagnera les projets de création de spin-off portés par des chercheurs, de start-up portées par des étudiants comme des personnalités extérieures, ou bien de transfert vers le monde socio-économique (PME, TPE, ...) qui valorisent les résultats de la recherche académique.

### **Indicateurs**

*IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans*

*IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans*

*IC 3 – Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans*

*IC 4 – Réussite en Master en 2 ans*

*IC 5 – Réussite en doctorat*

*IC 6 – Insertion professionnelle*

*IC 7 – Évaluation des formations et des enseignements*

*IC 8 – Développement de la formation continue*

*IC 9 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD ou Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR*

### **Jalons**

*J2- Point sur la définition et la mise en œuvre des actions et dispositifs prévus dans le cadre de la réforme de l'orientation et de la réussite des étudiants en 1<sup>er</sup> cycle (loi ORE)*

*J3- Point d'étape sur le développement de la formation continue et la démarche « compétences »*

*J4- Point d'étape sur l'attractivité des masters et des doctorats*

*J5- Point d'étape sur l'articulation des activités du SPIV avec le nouveau dispositif de valorisation du site*

## **III- PROFESSIONNALISER LE PILOTAGE ET RENFORCER LA SOUTENABILITE DU MODELE ECONOMIQUE AU SERVICE DE LA STRATEGIE DE L'ETABLISSEMENT**

### **1. Une gouvernance modernisée au service de la stratégie de l'établissement**

#### **1.1. Réorganiser les services administratifs**

La stratégie globale de l'établissement nécessite, pour sa mise en œuvre, de faire évoluer son organisation administrative afin de repenser les relations entre les directions centrales et entre les composantes et les directions. Un décloisonnement sera opéré entre les fonctions d'appui à la formation et à la recherche et les fonctions supports. La coordination des différents acteurs sera renforcée, le travail transversal des directions entre elles et des directions avec les composantes sera développé dans le cadre d'un dialogue avec les services et les composantes organisé par la mise en place de contrats d'objectifs et de moyens et de projets de service.

Pour ce faire, une nouvelle organisation de la Direction Générale des Services sera mise en œuvre (à l'horizon 2019) et se traduira par la mise en place d'une équipe de direction renforcée. Cette nouvelle organisation s'appuiera sur un travail de cartographie et d'analyse des processus métiers permettant d'identifier les circuits de gestion et les responsabilités dévolues aux différents acteurs.

Par ailleurs, des projets structurants pour l'établissement comme le Plan Vert 2040, déployé depuis l'année 2017/2018 au sein de l'établissement, permettront la mise en place de travaux transversaux entre les directions et les composantes et entre les différents personnels de l'établissement.

#### **1.2. Développer la démarche qualité**

Dans le cadre de la démarche qualité, une première étape a été réalisée dans le domaine de la formation par la mise en place d'une évaluation des enseignements et des formations par les étudiants et par la certification du service de formation continue de l'établissement.

La démarche d'amélioration continue des processus et des services rendus à l'utilisateur devra être poursuivie en s'appuyant notamment sur la cartographie et la maîtrise des processus. Le Service de l'Organisation et du Pilotage, qui sera rattaché directement au Président de l'université et au vice-président du conseil d'administration, sera chargé de réaliser cette cartographie puis de mettre en place une démarche d'audit interne permettant, si nécessaire, de revoir ou d'adapter les mécanismes de fonctionnement de l'établissement.

### **1.3. Poursuivre la dynamique de communication interne et externe (identité de l'université)**

La construction d'une stratégie de communication (interne et externe) est un défi au regard de la complexité de l'organisation et des pratiques de l'établissement. Des premiers jalons ont été posés pour une meilleure connaissance de l'institution par ses partenaires. Le nom de l'université a été modifié, après consultation de l'ensemble des personnels, pour devenir « Université de Tours » et un nouveau logo a été créé en interne selon un mode collaboratif. La refonte du site Internet s'accompagnera de même d'une amélioration de l'intranet. Un journal de l'université a été créé à destination principale des partenaires économiques et institutionnels. Enfin, pour délivrer une information régulière à l'ensemble des personnels, non seulement sur la vie de l'établissement mais aussi sur les enjeux nationaux, une densification de la diffusion d'informations est envisagée. Ainsi « une lettre du président » bimensuelle portant sur le système universitaire dans sa globalité et sur ses évolutions constantes est envisagée.

## **2. Une professionnalisation du pilotage des fonctions supports renforcée pour dégager des marges de manœuvre**

### **2.1. Les systèmes d'information (SI)**

#### ***Développer la politique du numérique en articulation avec le site sur des priorités ciblées***

Le développement de la pédagogie numérique (communication et sensibilisation, formation des enseignants, aides et accompagnement) s'appuiera sur le réseau d'ingénieurs pédagogiques, le Centre d'Accompagnement à la Pédagogie pour les Enseignants et sur la création de nouveaux espaces physiques d'apprentissage dans le cadre du projet de site A-Main\_LE\_V. Il s'agira également d'amplifier la notoriété de l'université et son attractivité auprès des entreprises, grâce notamment au projet de site DiLL (Digital Learning Lab), lauréat à l'appel à projets Disrupt' Campus.

Le développement passera par des projets qui articulent politique de site et politique d'établissement. Le déploiement d'un réseau de fibres optiques et la labellisation d'un data center participent d'une ambition partagée par les acteurs en Région. Dans le cadre de l'établissement, la création d'un véritable portail collaboratif pour les usagers du SI à travers la refonte de l'ENT et de l'intranet constituera le chantier essentiel dès 2018-2019. Parallèlement, il s'agira de mettre en place le règlement général sur la protection des données (RGPD) et de poursuivre le processus de dématérialisation.

#### ***Déployer des outils fiables d'aide à la décision***

Le système d'information de l'université de Tours est principalement composé de logiciels de l'AMUE. L'outil Siham est globalement en cours de déploiement pour disposer d'un SIRH complet et fiable. Pour toutes les applications stratégiques (SIHAM, APOGEE, SIFAC, ADE, HELICO), des univers Business Object sont mis à la disposition des directions et du Service d'Organisation et de Pilotage afin que celui-ci élabore les requêtes permettant de constituer des tableaux de bord. Pour les nouvelles applications (comme le SI Patrimoine), la mise à disposition d'un univers Business Object sera intégrée systématiquement au cahier des charges d'acquisition, de façon à pouvoir élaborer des indicateurs spécifiques ou en lien avec le reste du système d'information.

En tout état de cause, le système d'information devra être interopérable, urbanisé et sécurisé, en cohérence avec la feuille de route numérique élaborée à l'échelle du site.

### **2.2. La gestion financière et comptable**

#### ***Mettre en place une comptabilité analytique dans toutes les activités de l'établissement***

Le déploiement de la comptabilité analytique est un enjeu fondamental du pilotage de l'établissement et un outil précieux d'aide à la décision pour la gouvernance. Elle permettra ainsi de déterminer pour chacune des activités un coût complet rendant possible une tarification juste des activités de formation, une connaissance fine des coûts des activités de recherche et des services supports. L'université s'engage à réaliser le déploiement complet d'une comptabilité analytique à l'horizon 2020.

#### ***Développer des ressources propres (tarification adaptée des diplômes d'établissement, valorisation des résultats de la recherche et autres activités marchandes dont la formation continue)***

L'université envisage de façon globale une hausse du niveau de ses ressources propres (+25% sur la période contractuelle). Certains postes de recette tels que les droits d'inscription augmenteront de façon mécanique avec la hausse attendue des effectifs étudiants. Pour le développement des ressources propres provenant d'autres activités, une meilleure tarification de celles-ci résultant de la connaissance de leurs



coûts est nécessaire. Par exemple, l'ouverture des diplômes de l'établissement et/ou l'ouverture des diplômes en FC ou FTLV seront ainsi conditionnées à une couverture de leurs coûts complets et à un objectif de marge, tout ceci, en veillant à rester compétitif dans les domaines à forte pression concurrentielle.

- Dans le domaine plus spécifique de la FC, avec la certification de services Bureau Veritas en cours, l'établissement aura une plus grande visibilité dans l'écosystème de la formation professionnelle continue. Cela devrait se traduire par une augmentation du chiffre d'affaires de cette activité.
- Le niveau de collecte de la taxe d'apprentissage connaît une évolution en dent de scie sur ces dernières années. L'impact de la nouvelle réforme devra être anticipée et la collecte de cette ressource devra être envisagée de façon collective par tous les acteurs.
- Les tarifs de location des salles et autres ressources liées à la valorisation du patrimoine immobilier seront développés avec la dévolution du patrimoine immobilier. A ce niveau également, la connaissance des coûts complets dans ce domaine permettra d'avoir une politique tarifaire pertinente.
- Pour les activités de recherche, les actions volontaristes de la valorisation vers le monde économique, qui ont été entreprises, seront poursuivies. Pleinement inscrite dans l'expérimentation « C-VaLo », l'université renforcera le lien avec le monde économique pour le transfert technologique. Des efforts seront mis en œuvre autour des plateformes (dont CER) pour améliorer leur visibilité et leur capacité à réaliser des actions de prestations. Enfin, une démarche volontariste de création d'une unité de services et transferts, regroupant les activités des CETU, a été entreprise afin d'assurer la pérennité de ces structures et leur donner un nouveau souffle.

L'effet conjugué de ces efforts devra permettre d'augmenter le niveau de ressources propres de l'établissement.

### **Améliorer la qualité du pilotage financier par la mutualisation des bonnes pratiques**

La volonté d'amélioration de la qualité du pilotage financier s'est déjà traduite dans l'établissement par la modification du mode d'allocation des ressources qui, dorénavant, s'opère à travers des contrats d'objectifs et de moyens (COM). Les ressources sont allouées à chaque unité budgétaire d'après l'expression des besoins justifiés et négociés dans le cadre d'un dialogue de gestion et non plus à partir d'enveloppes de ressources prédéterminées. En cohérence avec les COM, le déploiement d'une programmation pluriannuelle des investissements par les principaux services supports (immobilier, système d'information, mobiliers) a également été mis en place à partir du BR 1 2018.

L'amélioration de la qualité du pilotage financier doit permettre d'assurer la soutenabilité à long et moyen terme de l'établissement. Cela passe par la sécurisation en cours des inscriptions budgétaires sur les opérations pluriannuelles. Il est également nécessaire de reconstruire et de développer le pilotage de la masse salariale, par une vision centralisée, une meilleure appréhension des engagements juridiques et la rénovation des indicateurs en lien avec la tenue du DPGECP. Enfin, l'outil de prévision SIHAM-PMS qui sera mis en œuvre en 2019, devra permettre de réaliser une prévision plus fine ainsi que différentes simulations de la masse salariale.

Enfin, la mutualisation des bonnes pratiques s'accroîtra avec une évolution de l'organisation financière de l'établissement impulsée par la GBCP. La chaîne financière devra être professionnalisée, en adaptant le rôle et les missions des antennes financières actuelles et de la DAF aux enjeux du pilotage financier de l'établissement. Cette professionnalisation passe par un renforcement des capacités à travers des formations et des réunions d'échange périodiques, une évolution de leur organisation pour une plus grande cohérence de leurs activités. Ainsi, outre le gain en termes de continuité de service, cela permettra d'intégrer les nouvelles missions issues de la GBCP. Ce travail sera finalisé en 2019 et au plus tard en 2020.

### **2.3. La stratégie de ressources humaines**

L'université a engagé une démarche en vue d'agir sur le travail à des fins de développement des agents, tant au niveau individuel que collectif. Cette démarche, inscrite dans la durée (Université 2040), relève de la stratégie globale de développement durable et de responsabilité sociétale. Elle suit une méthodologie à la fois participative (concertation à tous les niveaux) et agile (actions tantôt ponctuelles, tantôt globales, initiées tantôt par la direction, tantôt par les agents eux-mêmes, etc.).

Les premières actions menées ont déjà renforcé le sentiment de reconnaissance des agents (ex : télétravail, réflexion sur le droit à la déconnexion, opération de libre expression sur la qualité de vie au travail, formations variées, etc.). Les objectifs pour les années à venir sont de continuer à donner du sens aux missions de chacun mais aussi aux changements à venir ainsi que de renforcer le sentiment d'appartenance à une même communauté, quels que soient les sites, les disciplines ou les statuts de chacun. Pour ce faire, les axes prioritaires d'actions passent par l'amélioration du dialogue à tous les niveaux (entre managers et collaborateurs ; entre services ; au sein des instances représentatives chargées de porter le dialogue social ; avec les étudiants) et par le renforcement du sentiment de confiance dans les relations de travail.

**Mettre en place d'un schéma directeur des ressources humaines**

Sur la durée de ce contrat, la stratégie de ressources humaines sera traduite dans un Schéma Directeur des Ressources Humaines qui permettra de disposer d'une vision partagée dans ce domaine et de piloter, plus particulièrement, de manière pluriannuelle la politique d'emplois de l'établissement en pensant les redéploiements de moyens et en assurant la maîtrise de la masse salariale. Le schéma stratégique comprendra notamment un volet de déploiement d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois des Effectifs et des Compétences (GPEEC) reposant sur une cartographie des emplois et des postes, complétée par des référentiels métiers et des fiches de compétences.

L'objectif est de réfléchir à l'évolution des métiers et à l'acquisition de nouvelles compétences nécessaires au fonctionnement futur de l'établissement dans un contexte de transformation constante. Ce travail sera également nourri par la réflexion sur la nouvelle organisation des services administratifs et la nécessité de penser le devenir de la fonction d'enseignant-chercheur au regard de plusieurs facteurs : multiplicité des fonctions et tâches, transformation des outils numériques, pratiques pédagogiques innovantes, collaboration renforcée avec les chercheurs étrangers dans le cadre de réseaux structurés à l'international.

**Mener à bien le processus de labellisation HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers)**

Sur le volet recherche, l'obtention du label HRS4R, servira de moteur et d'objectif à atteindre pour déployer une démarche qualité transversale entre les services : recherche, ressources humaines, relations internationales, service du pilotage, juridique.

**2.4. Une consolidation du pilotage de la fonction immobilière pour relever le défi de la dévolution du patrimoine immobilier**

**Finaliser la réorganisation de la fonction immobilière et assurer un pilotage efficient des biens immobiliers sans mettre en péril l'équilibre financier**

Afin de consolider le pilotage de la fonction immobilière, l'université de Tours a fait le choix de rattacher la direction technique de l'immobilier au directeur général des services adjoint, directeur des affaires juridiques, qui assurera effectivement la direction de la fonction immobilière. Sous la supervision de la vice-présidente du conseil d'administration, en charge des moyens, l'objectif est de donner une réelle dimension stratégique à la fonction immobilière et non simplement une approche essentiellement technique. L'université a par ailleurs recruté une architecte-conseil, rattachée directement à la présidence, dont la mission consiste à apporter un conseil et une expertise pour la définition de la stratégie immobilière. Le pilotage sera également conforté par la mise en place, actuellement en cours, d'un système d'information du patrimoine.

La valorisation du patrimoine immobilier de l'université fera partie intégrante de cette stratégie et de l'organisation. Un important travail est engagé pour optimiser et valoriser les occupations du domaine public (CROUS et secteur de la recherche notamment). L'objectif, à terme, est de créer une direction des affaires juridiques et du patrimoine capable de piloter la fonction immobilière dans sa globalité : dimension juridique et technique, politique d'achats/marchés et valorisation du patrimoine.

**Mener à bien la dévolution du patrimoine**

Le Conseil d'Administration de l'université de Tours a adopté le 27 février 2017 une délibération actant le principe de la dévolution immobilière. Les comités de pilotage et techniques ont été réunis à l'initiative de l'État et un groupe de travail, réunissant des membres volontaires du CA et tout autre personnel intéressé, a été mis en place dès 2016 pour réfléchir sur les conséquences de la dévolution pour l'université.

Le travail exigé par le processus de dévolution a permis une meilleure connaissance du patrimoine de l'université. La réflexion est menée sur une utilisation optimisée des locaux (taux d'utilisation des salles et amphis) et sur une mutualisation possible d'espaces au sein de l'université, voire avec les partenaires locaux. La direction de l'immobilier a lancé un audit de maintenance sur l'ensemble du patrimoine afin d'établir un programme pluriannuel de maintenance (notamment de gros entretien) et l'objectif est de mener une politique d'amélioration de la performance énergétique (CEE, sensibilisation du personnel et des étudiants...).

Le schéma pluriannuel de la stratégie immobilière, actualisant celui de 2011, en cours de rédaction, sera finalisé (avant la fin de l'année 2018) et permettra de prendre en compte à la fois la politique de transition énergétique, de valorisation du patrimoine, dans le cadre d'une mutualisation des locaux.

**Indicateurs**

IC 10 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision

IC 11 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public

IC 12 – Pilotage financier

IC 13 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

IC 14 – Taux d'occupation des locaux

*IC 15 – Évolution des surfaces immobilières*

**Jalons**

*J6- Point d'étape sur la réorganisation de la gouvernance*

*J7- Point d'étape sur la politique du numérique en lien avec le site (interopérabilité, urbanisation, sécurisation)*

*J8- Point d'étape sur la démarche qualité (outils de pilotage financiers, comptabilité analytique, GPEEC...)*

*J9- Point d'étape sur la dévolution du patrimoine immobilier*

*J10- Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels*

*J11- Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations*

DOCUMENT DE TRAVAIL

Récapitulatif des jalons de la trajectoire 2018-2022

Université de Tours

Opérations	Années d'observation des réalisations				
	2018	2019	2020	2021	2022
<b>DEVELOPPER UNE POLITIQUE PARTENARIALE VOLONTARISTE OUVERTE A L'INTERNATIONAL</b>					
<b>J1</b> Point d'étape sur la construction d'une stratégie d'internationalisation de l'établissement (projet d'université européenne)					
<b>FAVORISER LA REUSSITE ETUDIANTE ET RENFORCER L'ATTRACIVITE DE L'ETABLISSEMENT</b>					
<b>J2</b> Point sur la définition et la mise en œuvre des actions et dispositifs prévus dans le cadre de la réforme de l'orientation et de la réussite des étudiants (loi ORE) en 1er cycle					
<b>J3</b> Point d'étape sur le pilotage de la formation continue et le développement de la démarche compétence					
<b>J4</b> Point d'étape sur l'attractivité des masters et du doctorat					
<b>J5</b> Point d'étape sur l'articulation des activités du SPIV avec le nouveau dispositif de valorisation du site					
<b>PROFESSIONNALISER LE PILOTAGE ET RENFORCER LA SOUTENABILITE DU MODELE ECONOMIQUE AU SERVICE DE LA STRATEGIE DE L'ETABLISSEMENT</b>					
<b>J6</b> Point d'étape sur la réorganisation de la gouvernance					
<b>J7</b> Point d'étape sur la politique du numérique en lien avec le site (interopérabilité, urbanisation, sécurisation)					
<b>J8</b> Point d'étape sur la démarche qualité (outils de pilotage financiers, comptabilité analytique, GPEC...)					
<b>J9</b> Point d'étape sur la dévolution du patrimoine immobilier					
<b>J10</b> Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels					
<b>J11</b> Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations					

## INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE L'UNIVERSITE DE TOURS

Pages

	Pages
<b>FORMATION ET DE RECHERCHE</b>	<b>2</b>
IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans	2
IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans	5
IC 3 – Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans	7
IC 4 – Réussite en Master en 2 ans	9
IC 5 – Réussite en doctorat	11
IC 6 – Insertion professionnelle	12
IC 7 – Evaluation des formations et des enseignements	15
IC 8 – Développement de la formation continue	17
IC 9 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD ou Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR	18
<b>PILOTAGE</b>	<b>24</b>
IC 10 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision	24
IC 11 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public	25
IC 12 – Pilotage financier	27
IC 13 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers	30
IC 14 – Taux d'occupation des locaux	31
IC 15 – Evolution des surfaces immobilières	32



## INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC 1	TAUX DE RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS	Nom de l'établissement
------	--	------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

## Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2013 diplômée en 2016
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2013

## Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2013. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Sont exclues Paris-Dauphine et l'INALCO
Source :	MESRI/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3 <sup>ème</sup> année, rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année (voir précisions ci-dessous)
Service responsable de l'indicateur	MESRI, DGESIP-DGRI, SIES

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2015 (cohorte 2012) pour mémoire			44,9 %	-0,5
	Diplômés 2016 (cohorte 2013)			43,1 %	-2,8
	<b>Moyenne nationale (cohorte 2013)</b>	28.5 %	88.8 %	42.4 %	0.0
	<b>Cible 2022 (méthode 3 uniquement)</b>			46 %	

Pour information, la cible 2020 du PAP 2018 est de 30%, selon la méthode 1.

## Leviers d'action

- L'offre modulaire proposée et généralisée sur l'ensemble des licences générales (mise en place dès la rentrée 2018) devrait permettre une augmentation du taux de réussite en 3 ans.
- Un projet Nouveaux Cursus Universitaires a été déposé par l'université de Tours, intitulé « Parcours de Réussite Modulaire » (PaRM), pour développer une offre de licence mieux adaptée à la diversité des profils et des projets de l'étudiant. PaRM insiste sur une meilleure orientation et un accompagnement renforcé tout au long du cursus, avec un focus particulier sur la première année de licence.

## Commentaires de l'université

Le taux de réussite constaté pour les diplômés en 3 ans (cohorte 2013) est supérieur à la moyenne nationale (+ 0,7 point), même s'il semble que les caractéristiques des étudiants de l'établissement pourraient nous permettre d'attendre un taux de réussite plus élevé (écart taux observé / taux attendu). Rappelons alors que la réussite en licence peut être corrélée à la qualité des conditions de vie étudiante. En effet, l'Université de Tours joue un rôle d'établissement universitaire de proximité.

L'augmentation de la précarité sociale des étudiants, constatée sur les deux dernières années universitaires, conduit les étudiants à s'inscrire à proximité de leur domicile familial et à prendre un emploi à côté de leur formation. Sur le plan académique et pédagogique, afin de mieux s'adapter au profil et au projet professionnel des étudiants, l'Université de Tours a choisi de présenter une offre modulaire pour le contrat 2018-2022

La mise en place du contrat de réussite en licence devrait également permettre une augmentation de cet indicateur.

La cible en 2022 est construite comme le taux qui aurait été attendu pour la cohorte 2013 compte tenu des effets de structures de l'établissement (taux observé + valeur ajoutée).

Données : Seules sont disponibles les données de la cohorte 2013, l'enquête sur la cohorte 2014 est en cours.

### Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

#### Définition des indicateurs de réussite

Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants.

La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.

#### Pour un établissement :

##### Taux de réussite de la méthode 1 :

La méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en L1.

**Base (dénominateur) :** étudiants du champ inscrit en L1 dans l'établissement l'année  $n / n+1$ .

**Réussite en 3 ans (numérateur) :** étudiants de la base ayant obtenu la Licence à la session  $n+3$  (ou  $n+2$ ) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

##### Taux de réussite de la méthode 2 :

La méthode 2 tient uniquement compte des résultats en troisième année.

**Base (dénominateur) :** étudiants du champ inscrits en L3 ou en LP dans l'établissement l'année  $n+2 / n+3$  (quel que soit l'établissement d'inscription en première année).

**Réussite en 3 ans (numérateur) :** étudiants de la base ayant obtenu le diplôme à la fin de l'année.

##### Taux de réussite de la méthode 3 :

La méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année.

**Base (dénominateur) :** étudiants du champ qui se sont inscrits 3 années de suite dans l'établissement (successivement en  $n / n+1$ ,  $n+1 / n+2$ ,  $n+2 / n+3$ ) ou qui se sont inscrits dans l'établissement deux années (en  $n / n+1$  et  $n+1 / n+2$ ) et sont sortis du système universitaire l'année  $n+2 / n+3$ .

Sont également inclus les étudiants inscrits dans l'établissement en  $n / n+1$  et  $n+1 / n+2$  qui ont obtenu la Licence à la session  $n+2$  (quelle que soit leur situation en  $n+2 / n+3$ ).

**Réussite en 3 ans (numérateur) :** étudiants de la base ayant réussi la Licence à la fin de la deuxième ou de la troisième année (en  $n+2$  ou  $n+3$ ).

#### Au niveau national :

Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes :

**Ligne « Inscriptions principales » :** elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement.

**Ligne « Etudiants » :** sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).

#### Valeur ajoutée

Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.

Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :

- **sexe**
- **âge au baccalauréat** (4 modalités : à l'heure ou en avance, en retard d'un an, en retard de plus d'un an, non bachelier)
- **ancienneté d'obtention du baccalauréat** (4 modalités : baccalauréat obtenu l'année de l'entrée à l'université, obtenu un an avant, obtenu deux ans avant ou plus, non bachelier)
- **série du baccalauréat** (7 modalités : Littéraire, Economique, Scientifique, Technologique STG, Autre technologique, Professionnel, non bachelier)
- **mention obtenue au baccalauréat** (7 modalités : Très bien, Bien, Assez bien, Passable au premier groupe, passable au deuxième groupe, Inconnue, non bachelier)
- **pcs des parents** (5 modalités : très favorisé (cadres, enseignants...), favorisé (professions intermédiaires), assez défavorisé (employés...), défavorisé (ouvriers...), non réponse)

- **discipline d'inscription en L1** (regroupée en 3 modalités : Droit, Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé)

L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la **valeur ajoutée**. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte.

Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.

Document de travail

<b>IC 2</b>	<b>TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN QUATRE ANS</b>	<b>Nom de l'établissement</b>
-------------	--	-------------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2012 diplômée en 2015 et 2016
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2012

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2012. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Sont exclues Paris-Dauphine et l'INALCO
Source :	MESRI/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - <b>Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année</b> -- - <b>Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3<sup>ème</sup> année</b> , rapportant le nombre de diplômés en 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> année à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - <b>Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes</b> ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. En cas d'échec en troisième année, seule la réussite dans le même établissement est prise en compte.
Service responsable de l'indicateur	MESRI, DGESIP-DGRI SIES

Taux de réussite constaté en %	Périodes	Réussite en 3 ans	Réussite en 4 <sup>e</sup> année	Cumul 3 et 4 ans	Valeur ajoutée (en points) en 3 et 4 ans
<b>Etablissement</b>	cohorte 2012	44,9%	13,4%	58,4%	-1,1
<b>Cible 2022 (méthode 3)</b>	cohorte 2018		14%	60%	
Taux de réussite constaté en % <b>Données nationales</b>	cohorte 2012	42.2 %	13.8 %	56.0 %	0.0

**Pour information Cumul 3 et 4 ans**

Filières d'origine des bacheliers (méthode 3)	Cohorte 2012	Cohorte 2012
	établissement	National
Bac général	84,9 %	77.7 %
Bac technologique	10,3 %	11.4 %
Bac professionnel	3,4 %	6.4 %
Non bacheliers	1,4 %	4.5 %

**Leviers d'action**

Le projet PaRM (voir plus tôt) permettrait d'allonger la durée de la licence, sans redoublement, mais en s'appuyant sur l'offre modulaire de licence et en jouant sur le nombre et la temporalité d'acquisition des modules d'enseignement

**Commentaires de l'établissement**

Le taux de réussite constaté pour les diplômés en 3 et 4 ans (cohorte 2012) est supérieur à la moyenne nationale (+ 2,4 points), même s'il semble que les caractéristiques des étudiants de l'établissement pourraient nous permettre d'attendre un taux de réussite plus élevé (valeur ajoutée = -1,1). Rappelons alors que la réussite en licence peut être corrélée à la qualité des conditions de vie étudiante. En effet, l'Université de Tours joue un rôle d'établissement universitaire de proximité. L'augmentation de la précarité sociale des étudiants, constatée sur les deux dernières années universitaires, conduit les étudiants à s'inscrire à proximité de leur domicile familial et à prendre un emploi à côté de leur formation. Sur le plan académique et pédagogique, afin de mieux s'adapter au profil et au projet professionnel des étudiants, l'Université de Tours a choisi de présenter une offre modulaire pour le contrat 2018-2022

La mise en place du contrat de réussite en licence devrait également permettre une augmentation de cet indicateur.

La cible en 2022 est construite comme le taux qui aurait été attendu pour la cohorte 2012 compte tenu des effets de structures de l'établissement (taux observé + valeur ajoutée).

Document de travail



**VAGUE C – 2018 - 2022**

<b>IC 3</b>	<b>TAUX D'OBTENTION DU DUT EN 2 OU 3 ANS</b>	<b>Nom de l'établissement</b>
-------------	--	-------------------------------

Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

*Description de l'indicateur*

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2013 diplômée en 2015 et 2016
Champ de la mesure	inscriptions en cours, paiement validé, hors statuts auditeurs libres, passagers, visiteurs, et hors formation continue non diplômante.

*Élaboration et qualités de l'indicateur*

Nature précise des données de base	Champ : Etudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de DUT à la rentrée universitaire n / n+1 (2013-2014) (inscriptions principales uniquement).
Source	SISE
Mode de calcul	<p>Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants.</p> <p>La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l'établissement d'inscription en première année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu dans le cas l'étudiant a changé d'établissement entre la première et la deuxième (ou la troisième) année.</p> <p><b>Base (dénominateur)</b> : étudiants du champ inscrits pour la première fois en première année de DUT dans l'établissement l'année n / n+1.</p> <p><b>Réussite en 2 ans (numérateur)</b> : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+2 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.</p> <p>Précision : les étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+1 sont inclus dans la réussite en 2 ans.</p> <p><b>Réussite en 3 ans (numérateur)</b> : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+3 (et n'en ayant pas obtenu à la session n+2) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.</p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI DGESIP – SIES

	Nombre d'inscrits pour la première fois en 1 <sup>ère</sup> année de DUT	Nombre de diplômés en DUT en 2 ans	Taux de réussite en 2 ans	Nombre de diplômés en DUT en 3 ans	Taux de réussite en 3 ans
<b>Cohorte 2013 (diplômés en 2015 ou en 2016)</b>	1 015	732	72,1 %	104	10,2 %
<b>Cohorte 2017 (diplômés en 2019 ou en 2020)</b>			Cible : <b>72,1%</b>		Cible : <b>10,2%</b>

**Pour information (Données nationales, PAP 2018):**

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Taux d'obtention du DUT en 2 ans	%	66,5	Nd	66,2	66,2	66,2	66

**Commentaires de l'établissement**

La réussite en DUT en 2 ans à l'université de Tours est supérieure à la moyenne nationale (respectivement 72,1% contre 66,5%). D'autres données locales (suivi régional de la cohorte 2012 des inscrits en 1<sup>ère</sup> année de DUT réalisé par l'Observatoire régional de l'enseignement supérieur en région Centre val de Loire) indiquait un taux de réussite en 2 ou 3 ans globalement supérieur à l'université de Tours que sur la moyenne régionale. Au niveau national, la prévision de réussite en 2020 montre un taux équivalent à

celui observé en 2015, l'université de Tours peut donc afficher une cible de réussite en 2020 équivalente à celle observée en 2015 et 2016.

Document de travail

IC 4	RÉUSSITE EN MASTER EN 2 ANS	Nom de l'établissement
------	-----------------------------	------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M

## Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Entrées en n, diplômés en n+2
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en M1 (hors Master enseignement) en 2013-2014, diplômés en 2015, et étudiants inscrits en M1 (hors Master enseignement) en 2014-2015, diplômés en 2016.

## Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Champ : étudiants ayant pris une inscription principale en M1 (hors Master enseignement) l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 (hors Master enseignement) l'année précédente. Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS. Les ESPÉ ne sont pas comprises dans l'indicateur.
Mode de collecte des données de base	Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	SD-SIES
Service responsable de la synthèse des données	DGESIP/SD-SIES
Validation de l'indicateur	DGESIP/SD-SIES
Mode de calcul	<p><b>Définition des indicateurs de réussite</b> Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants. La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.</p> <p><b>Pour un établissement :</b>  <b>Taux de réussite de la méthode 1</b>  <b>Base (dénominateur) :</b> étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n / n+1.  <b>Réussite en 2 ans (numérateur) :</b> étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2 quel que soit l'établissement où le diplôme a été délivré.</p> <p><b>Taux de réussite de la méthode 2</b>  <b>Base (dénominateur) :</b> étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année).  <b>Réussite en 2 ans (numérateur) :</b> étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p><b>Taux de réussite de la méthode 3</b>  <b>Base (dénominateur) :</b> étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1 et en n+1 / n+2) ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2.  <b>Réussite en 2 ans (numérateur) :</b> étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p><b>Au niveau national :</b>  Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes :  <b>Ligne « Inscriptions principales » :</b> elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement.  <b>Ligne « Etudiants » :</b> sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).</p> <p><b>Valeur ajoutée</b>  Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques. Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>âge à l'entrée en M1</b> (3 modalités : 22 ans ou moins ; 23 ans ; plus de 23 ans)</li> <li>- <b>formation suivie l'année précédente</b> (3 modalités : Bac+3, autre niveau, non inscrit). Lorsqu'il y a plusieurs inscriptions l'année précédente avec des niveaux différents, on conserve le cas Bac+3</li> <li>- <b>discipline de l'inscription en M1</b> (regroupées en 4 modalités : Droit ; Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé)</li> <li>- <b>voie du diplôme en M1</b> (3 modalités : générale ou indifférenciée, professionnelle, recherche).</li> </ul> <p>L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la <b>valeur ajoutée</b>. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte. Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.</p>
--	---

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2015 (cohorte 2013) pour mémoire				
	Diplômés 2016 (cohorte 2014)			53 %	1,8
	<b>Moyenne nationale (cohorte 2014) en %</b>	53.4 %	85.8 %	52.2 %	0.0
	<b>Cible 2022 (méthode 3 uniquement)</b>			53 %	

Pour information, la cible 2020 du PAP 2018 est de 60%, sur la base de la méthode 1.

#### **A compléter par l'établissement**

##### **Leviers d'action**

- Renforcement de la spécialisation progressive en master, avec mutualisations importantes en M1 afin de faciliter les orientations adaptées aux choix et projets des étudiants et donc leur réussite
- Développement des formations bi/pluridisciplinaires
- Développement des modalités pédagogiques diversifiées et encouragement aux travaux dirigés et travaux pratiques dans les masters

##### **Commentaires de l'université**

Le taux de réussite en master en 2 ans est de 53 % pour l'Université de Tours, soit 0.8 point de plus que la moyenne nationale. En prenant en considération les effets de structures (caractéristiques de notre population étudiante) le taux de réussite reste supérieur.

Fort de ce résultat, la cible 2022 peut être équivalente au taux de réussite observée pour la cohorte 2014, à savoir 53 %.

IC 5	REUSSITE EN DOCTORAT	Nom de l'établissement
------	----------------------	------------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Les valeurs de réalisation sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n.
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Source :	Etablissement
Service responsable de l'indicateur	MESRI-DGESIP-SIES

	Taux de l'établissement en 2016 Ensemble des spécialités	Cible 2022 En %	Soutenances 2015 (données nationales)	Cible 2020 (PAP 2018)
<b>Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois</b>	<b>Ensemble 32,29%</b>	<b>50%</b>	<b>41,6%</b>	<b>46%</b>
<i>Part des doctorats obtenus entre 40 et moins de 52 mois (pour information)</i>	Ensemble 33,33%	<del> </del>	31,7%	%
<b>Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois</b>	<b>Ensemble 65,62%</b>	<b>90%</b>	<b>73,35%</b>	<b>80%</b>
<i>Part des doctorats obtenus entre 52 et 72 mois (pour information)</i>	Ensemble 17,71%	<del> </del>	15,8%	%
<i>Part des doctorats obtenus en plus de 72 mois (6 ans) (pour information)</i>	Ensemble 16,67%	<del> </del>	10,9%	%

Précisions : la mesure propose une vision partielle de la réussite en D puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en D. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en D puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenus pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et relèvent souvent d'une insertion professionnelle anticipée

**A compléter par l'établissement**

**Leviers d'action** : La publication de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat a permis une prise de conscience sur la nécessité de cadrer la durée de réalisation de la thèse. Par ailleurs, la mise en place d'un comité de suivi de thèse pour chaque école doctorale constitue un temps privilégié pour évoquer l'avancée de la thèse. Ces comités permettront certainement de réduire la durée de la thèse tout en respectant les exigences sur les pré-requis à la soutenance.

**Commentaires de l'université** : L'université de Tours est une université multidisciplinaire disposant d'une composante en Santé et d'une composante en Sciences Humaines et Sociales importantes. Ces caractéristiques expliquent sans doute une durée de thèse plus importante que la moyenne : en santé, de nombreuses thèses sont réalisées par des internes ou des assistants hospitalo-universitaires salariés du CHU ; en SHS, de nombreux doctorants sont des professeurs agrégés enseignants du secondaire.



IC 6	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS	Nom de l'établissement
------	--	------------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés en 2014 (les données sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n).
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	Situation professionnelle au 1er décembre 2016 et au 1 <sup>er</sup> décembre 2015 des diplômés 2014 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, âgés de moins de 30 ans et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.
Source :	Données collectées dans le cadre de la sixième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle.
Mode de calcul	<p>Le <b>taux de réponses exploitables</b> est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômés.</p> <p>On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieures de plus de deux ans), inactivité, en emploi, en recherche d'emploi. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion.</p> <p>Le <b>nombre de réponses prises en compte</b> est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Le <b>poinds de la formation</b> est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Le <b>taux d'insertion</b> est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p><b>Horizon retenu</b> : 18 et 30 mois</p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI-DGESIP/DGRI-SIES

IC 6	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS (SUITE)	Nom de l'établissement
------	--	------------------------

**Implication dans l'enquête nationale menée en 2016 sur les diplômés 2014**

	Nombre de diplômés université	Nombre de réponses exploitables université	Taux de réponses exploitables université	Moyenne nationale
Master	665	472	71	71 %
LP	490	292	60	66 %

"L'Université de Tours interroge l'ensemble des diplômés de master et de LP pour chaque enquête « insertion professionnelle » alors que le ministère cible une population plus restreinte. De fait, les périmètres de calcul des indicateurs (local/ministère) diffèrent.

**Insertion des diplômés 2014 de Master et de Licence professionnelle**

	Master						Licence Pro					
	Taux de réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion à 18 mois	taux insertion à 30 mois	moyenne nationale à 18 mois(%)	moyenne nationale à 30 mois(%)	taux de réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion à 18 mois	taux insertion à 30 mois	moyenne nationale à 18 mois(%)	moyenne nationale à 30 mois(%)
Ensemble DEG	69	44	85	94	89	93	53	26	98	92	91	94
Droit	65	10	90	90	88	91	-	-	-	-	93	98
Economie	100	1	ns	ns	87	91	-	-	-	-	90	93
Gestion	67	26	87	95	91	94	53	26	98	92	91	94
Autres DEG	79	8	74	94	86	92	-	-	-	-	90	92
Lettres, Langues, Arts	68	10	92	85	82	87					79	87
Ensemble SHS	76	19	84	87	83	87	63	26	83	90	83	88
Histoire-Géographie	69	7	ns	ns	76	83	-	-	-	-	83	86
Psychologie	83	11	84	96	88	93	-	-	-	-	90	ns
Information communication	-	-	-	-	85	88	61	22	83	88	82	87
Autres SHS	71	2	ns	ns	81	85	75	4	ns	ns	85	89
Ensemble STS	72	27	81	88	85	91	62	48	88	91	90	94
Sciences de la vie et de la terre	72	12	81	92	78	85	63	22	89	94	87	91
Sciences fondamentales	60	1	ns	ns	84	90	56	3	ns	ns	92	93
Sciences de l'ingénieur	75	0	ns	ns	87	93	62	11	ns	ns	91	95
Informatique	72	3	ns	ns	94	97	58	9	ns	ns	88	93
Autres STS	74	11	83	82	89	92	77	3	ns	ns	88	93

**Leviers d'action**

L'université de Tours profite du déploiement d'une nouvelle offre de formation pour imposer deux unités d'enseignement tournées vers l'insertion professionnelle des étudiants en master :

- « Elaborer son projet professionnel ou de chercheur en M1
- « Techniques de recherche d'emploi » en M2.

Ces deux modules sont la suite du MOBIL (Module Orientation Bilan en Licence) dispensé en licence. De plus, la Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (MOIP) propose également un accompagnement des diplômés par le biais du dispositif « passeport Vie pro », permettant un suivi individualisé vers l'insertion professionnelle des étudiants et des diplômés qui s'y inscrivent.

L'enquête sur l'insertion professionnelle à 30 mois permet également la création de répertoires d'emploi qui peuvent aider les étudiants à connaître les débouchés réels après chaque diplôme et à identifier des possibilités d'insertion professionnelle. De plus, cette enquête sera complétée par une nouvelle dès l'année 2018-2019, questionnant les diplômés environ 9 mois après l'obtention de leur diplôme (master ou LP). Cela permettra à l'établissement d'identifier les difficultés rencontrées dans les premiers mois de recherche d'emploi et d'orienter les répondants vers des dispositifs d'aide.

**Commentaires de l'université**

Grâce à l'enquête réalisée chaque année sur le devenir des diplômés de master et de LP, 30 mois après l'obtention de leur diplôme, nous constatons que le taux de chômage à cette date pour la promotion 2014 correspond au taux national observé au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 (9.9 %). Sachant que les analyses nationales montrent que les jeunes sont plus particulièrement touchés par le chômage, nous pouvons affirmer que ces deux diplômés du supérieur restent des atouts majeurs dans l'insertion professionnelle, au regard de jeunes peu ou pas diplômés.

En détaillant les résultats de master, des disparités sont observables entre les domaines de formation : le taux d'insertion en DEG est élevé et supérieur (à 30 mois) à la moyenne nationale de l'ensemble des universités française (94 % contre 93 %). L'alternance est proposée dans de nombreuses formations de ce domaine d'études, pouvant faciliter l'insertion professionnelle, notamment de manière plus rapide et plus fréquemment sous contrat à durée indéterminée pour ces diplômés. Les formations de SHS ont un taux équivalent à la moyenne nationale. En revanche, le taux d'insertion est inférieur pour les formations de LLA (-2 points) et dans les STS (-3 points) (avec une exception pour les sciences de la vie et de terre). Pour les formations de LLA, le taux d'insertion à 18 mois est plus important que celui 30 mois pouvant indiquer, non pas une difficulté à trouver un emploi en tant que tel, mais à se stabiliser dans l'emploi (parcours d'insertion plus souvent marqué par des contrats à durée indéterminée successifs). De plus, la valeur ajoutée des établissements n'est pas directement prise en compte dans les indicateurs. Rappelons que le taux de boursiers de l'université de Tours est supérieur à la moyenne des universités et que cela pourrait être un facteur explicatif de la différence observée. En effet, les résultats de l'enquête traités en interne indiquent un taux d'insertion inférieur (et significatif d'un point de vue statistique) pour les diplômés bénéficiaires d'une bourse lors de leur année de M2. Par ailleurs, les résultats internes de l'enquête sur le devenir des diplômés pour la promotion 2015 montrent une embellie du taux d'insertion pour les masters, dépassant les taux affichés nationalement pour l'ensemble de la population en France (INSEE).

Concernant les détails par domaine de formation des LP, nous observons que le domaine de DEG affiche un taux d'insertion à 18 mois très élevé (98 %). Il diminue à 30 mois pour être à 2 points de la moyenne nationale des LP de ce domaine. Les SHS présentent, comme pour les masters, un taux identique à la moyenne nationale à 18 mois, et même légèrement supérieur pour celui à 30 mois (+2points). Les STS restent un peu en dessous de la moyenne nationale de l'ensemble des universités françaises, bien que correspondant au taux de chômage national.

**VAGUE C – 2018 - 2022**

<b>IC 7</b>	<b>ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS</b>	<b>Nom de l'établissement</b>
-------------	---	-------------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2016-2017 ; cible 2021-2022
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	% de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.
Source :	Etablissement
Mode de calcul	$(\text{nombre de mentions de L évaluées} / \text{nombre total des mentions}) \times 100$ $(\text{nombre de mentions de M évaluées} / \text{nombre total des mentions}) \times 100$

**A compléter par l'établissement**

		<b>Données de l'université</b>	<b>2016-2017</b>	<b>Cible 2022</b>
<b>Niveau L</b> Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement		21	
	Effectifs d'étudiants inscrits en L		12373	
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation		100 %	100 %
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée		12373	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)-Taux de réponse aux enquêtes (nombre de questionnaires renseignés / nombre de questionnaires adressés)</i>		19%	50 %
<b>Niveau M</b> Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement		23	
	Effectifs d'étudiants inscrits en M		3493	
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation		100 %	100 %
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée		3493	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)-Taux de réponse aux enquêtes (nombre de questionnaires renseignés / nombre de questionnaires adressés)</i>		27%	50 %
<b>Autres diplômes</b> DUT (x spécialités), LP (x mentions), Ingénieurs (x diplômes), Classes préparatoires (x classes) et PACES	Nombre de diplômes concernés		46	
	Effectifs d'étudiants inscrits		7779	
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation		85%	100 %
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée		3310	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)-Taux de réponse aux enquêtes (nombre de questionnaires renseignés / nombre de questionnaires adressés)</i>		35%	50 %

<b>Cibles 2022 (réponses cumulées au terme du contrat)</b>	
<i>Taux de réponse aux enquêtes</i>	<b>50 %</b>
<i>Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'au moins une évaluation</i>	<b>100 %</b>

IC 7	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS (SUITE)	Nom de l'établissement
------	--	------------------------

### Précisions pour la licence et le master

L'article 5 de l'arrêté fixant le cadre national des formations du 22 janvier 2014 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Dans le cadre de la politique de l'établissement, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, des étudiants et du monde socioprofessionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est notamment organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants. Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site.

Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et de débats au sein des équipes pédagogiques, du conseil de perfectionnement, du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation. »

### A compléter par l'établissement

#### Leviers d'action :

- Poursuivre les efforts de communication en vue d'une plus grande appropriation par l'ensemble des parties prenantes (étudiants, enseignants et administration).
- Développer les actions de promotion des dispositifs en direction des étudiants et des enseignants qui ont d'ores et déjà été initiées (campagne d'affichage, distribution de flyers, cafés pédagogiques).

**Périmètre de l'extraction concernant les effectifs :** inscriptions multiples au 15/01/2017

#### Eléments de commentaires :

Dans le cadre de la politique qualité des formations et dans une perspective d'amélioration continue des formations, l'Université de Tours a mis en place depuis 2014 deux dispositifs complémentaires :

- Un dispositif semestriel d'évaluation des enseignements par les étudiants, centré sur l'enseignement (contenu, organisation, structure, examens...) et dont les résultats sont adressés à l'enseignant en charge du cours évalué. L'étudiant donne alors son avis enseignement par enseignement. Tous les enseignements ne sont pas évalués chaque année pour ne pas surcharger les étudiants de questionnaires mais tous les enseignements sont évalués deux fois au cours du contrat d'établissement. Ce sont en moyenne 800 enseignements qui sont évalués chaque année.
- Un dispositif annuel d'évaluation des formations par les étudiants qui complète adéquatement le précédent en permettant aux équipes pédagogiques d'avoir un retour global sur la formation. Les étudiants de L3, M1 et LP sont ainsi invités à donner leur avis sur leur formation (organisation, contenu, conditions d'études, mobilité, contrôle des connaissances, satisfaction...).

Traditionnellement l'indicateur était calculé sur la base du seul dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants mais il semble que le périmètre soit en fait plus large et que nous puissions prendre en compte l'évaluation des formations (voir nature des données de base). Dans ce cas, la cible de 100% est atteinte en L et M.

Concernant la catégorie « autres diplômes », 85% font l'objet d'une évaluation (LP, certains DUT, DE Pharmacie, DFG en Médecine et diplômes d'ingénieurs) mais cela ne correspond qu'à 42% des inscrits. Le poids de la PACES (1581 inscriptions), formation non évaluée par les étudiants, explique pour partie cette faiblesse relative de la part des étudiants inscrits dans une formation évaluée.

Concernant le calcul du taux de réponse, la méthode proposée ne peut être appliquée : en effet, dans le cadre de l'évaluation des enseignements par les étudiants, un même étudiant renseigne plusieurs questionnaires. Sa réponse est donc comptabilisée plusieurs fois. Les questionnaires étant anonymes, il n'est pas possible d'identifier ces réponses multiples. De plus, un même étudiant peut être sollicité à la fois dans le cadre de l'évaluation des enseignements et dans le cadre de l'évaluation des formations. Le mode de calcul utilisé est donc le suivant : (nombre de questionnaires renseignés / nombre de questionnaires adressés) \* 100

Enfin, signalons que l'information est incomplète puisqu'elle ne reflète que les évaluations organisées en central. Or, nous savons que de nombreux enseignants réalisent eux-mêmes l'évaluation de leurs enseignements notamment en M2.

Si d'un point de vue technique, ces dispositifs fonctionnent de manière très satisfaisante, il est nécessaire de développer la participation étudiante à ces enquêtes et de mobiliser les enseignants sur l'intérêt de celles-ci.



**VAGUE C – 2018 - 2022**

<b>IC 8</b>	<b>DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE</b>	<b>Nom de l'établissement</b>
-------------	---	-------------------------------

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

**Description des indicateurs**

<b>Unités de mesure</b>	1 – heures-stagiaires en millions (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de diplômés en formation continue (dont VAE) 3 – recettes en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 <sup>ère</sup> année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	Etablissement
---------------------------------------	---------------

**A compléter par l'établissement**

	Situation 2017 (S)	Cible 2022 (C)	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
<b>1-Heures stagiaires</b>	411 731	<b>526 466</b>	28%
<b>2- Nombre de diplômés en formation continue</b>	722	<b>923</b>	28%
<i>Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)</i>	18	<b>23</b>	28%
<b>3- Chiffre d'affaires de la formation continue</b>	2 561 878€	<b>3 275 781€</b>	28%

**Précisions** : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible, sauf les « recettes de la formation continue ». En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

**A compléter par l'établissement**

**Leviers d'action**

Dans le cadre du décret 2015-790 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue, l'université de Tours a pris l'engagement de se donner les moyens d'avoir la certification de services FCU-Bureau Veritas dès le début de l'année 2019. La démarche d'amélioration continue imposée par cette certification va permettre d'assurer aux publics des actions de formation et des services associés de qualité, et de le faire savoir en rentrant dans le cercle restreint des universités certifiées (moins d'une dizaine à ce jour).

**Commentaires de l'université**

Les chiffres indiqués dans la colonne Situation 2017 sont encore provisoires. Ils sont susceptibles d'être légèrement différents de ceux du Bilan Pédagogique et Financier 2017 (BPF 2017) exigé par la DIRECCTE avant le 30 juin 2018.

Ces chiffres intègrent uniquement les publics inscrits avec le régime d'inscription « Formation continue avec un conventionnement ». Ils n'intègrent ni les activités de formation permanente, ni les conférences inter-âges, mentionnées dans la notice explicative de l'*Enquête n°6 sur les actions de formation continue des adultes réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur*, menée par la DEPP du MESRI.

De plus, ces chiffres n'incluent pas l'activité de formation continue des IUT de Tours et de Blois, qui représentent approximativement 10% et 1% respectivement de l'activité du reste de l'établissement.

IC 9	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD	Nom de l'établissement
------	--	------------------------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2016 et l'année d'échéance du présent contrat. La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent donc pas être prises en compte dans ce calcul ; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie Commentaires comme élément d'appréciation complémentaire.
Mode de calcul	Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2015, en nombre d'heures. Va (valeur d'arrivée) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de l'échéance du contrat, en nombre d'heures. La cible correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : $T = (Va - Vd) / Vd \times 100$

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

- pérenniser le dispositif développé dans le cadre du projet « BU ouvertes + » : ouverture des bibliothèques le samedi et – pour certaines - le soir jusqu'à 22 heures ;
- assurer un accompagnement sur le long terme de la vie étudiante et des conditions d'étude en diversifiant les espaces de vie et d'étude.

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2016 (Vd)	58,5
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (Va)	63,5
Variation (Va-Vd)	5
<b>Cible 2022 (%)</b>	<b>8,5%</b>

**Précisions**

L'indicateur est destiné à mesurer l'effort accompli par l'établissement pour améliorer l'accessibilité des ressources documentaires à son public. Le « Plan Renouveau des Bibliothèques » lancé en 2010 par le MESRI a souligné l'importance de l'extension des horaires dans la réalisation de cet objectif.

Pour autant, l'histoire et les spécificités propres à chaque établissement peuvent impliquer des stratégies différenciées en la matière, telles que :  
- privilégier une amélioration des services offerts par la bibliothèque à une augmentation des horaires (dans le cas, par exemple, d'une bibliothèque déjà très ouverte)

- maintenir le niveau d'ouverture hebdomadaire mais augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année (périodes de vacances, notamment)  
- concentrer les efforts sur un ou deux sites stratégiques en proposant une extension significative des horaires, ou au contraire, chercher à harmoniser les horaires des différentes sections du SCD.

Le contrat peut également être marqué par des regroupements de bibliothèques ou des fermetures temporaires de sites, voire des constructions de nouvelles bibliothèques, constituant autant d'éléments susceptibles de faire varier la politique poursuivie en matière d'horaires d'ouverture.

L'établissement est donc invité à donner en commentaires toutes les précisions ou compléments d'information qui lui paraîtraient utiles à une juste interprétation de la cible, notamment en ce qui concerne les bibliothèques restant à intégrer.

IC 9	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD (SUITE)	Nom de l'établissement
------	--	------------------------

**A compléter par l'établissement**

**Leviers d'action :** Financer le maintien de moniteurs étudiants et agents de sécurité pour assurer les ouvertures jusqu'à 22heures mises en place sur plusieurs sites.

**Commentaires de l'université**

L'Université de Tours a participé de façon ambitieuse au projet bibliothèques ouvertes avec une réflexion impliquant les études dans une prise en compte globale et harmonieuse de la vie étudiante et de la vie des campus.

Le projet est de rester au plus près des besoins et des rythmes de vie des étudiants.

Ainsi le projet qui à l'origine visait à augmenter les horaires sur un site s'est étendu à deux autres lieux importants de la vie universitaire. Il s'agit donc d'atteindre en 2018 trois sites à large ouverture et surtout de pérenniser ce dispositif pour assurer un accompagnement sur le long terme de la vie étudiante et des conditions d'étude. Des aménagements importants des bibliothèques sont envisagés pour amplifier ce projet.

Document de travail

IC 9	ACCES AUX SERVICES ET RESSOURCES DE L'ESR	Nom de l'établissement
------	---	------------------------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	enquête annuelle par voie électronique (formulaires web) réalisée au premier semestre N+1 pour les informations de l'année N MESRI/DGESIP-DGRI A1.3 – département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	La mesure de l'accès aux services et ressources documentaires de l'enseignement supérieur et de la recherche se décline en deux sous-indicateurs. Le premier évalue le nombre d'entrées dans les espaces physiques des bibliothèques par étudiant au cours de l'année ; le second, le nombre de consultations par usager de la documentation électronique acquise et produite par les services documentaires.
Mode de calcul	<b>Pour le premier sous-indicateur</b> , le nombre d'entrées annuelles en bibliothèques est rapporté au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires. Le champ couvre les services communs de documentation et les services inter-établissements des universités, grandes écoles et écoles d'ingénieurs du programme 150. <b>Pour le second sous-indicateur</b> , le numérateur est constitué par le nombre d'unités vues ou téléchargées de la collection éditoriale (documentation acquise), le nombre d'unités vues ou téléchargées de la documentation produite (collection numérisée, documentation pédagogique numérique, thèses, mémoires HDR, mémoires numériques et articles scientifiques). Il est rapporté au dénominateur composé par le nombre total d'usagers (nombre d'étudiants inscrits et enseignants-chercheurs des établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires).

**Précisions :**

Pour les deux sous-indicateurs, les prévisions et la cible des numérateurs et des dénominateurs ont été dissociées :

- les prévisions des deux numérateurs ont été calculées par régression linéaire, basée sur les valeurs connues pour les années 2011 à 2014.
- les prévisions d'étudiants inscrits à l'université s'appuient sur les projections calculées par le département des études statistiques du MESRI.
- le nombre d'enseignants-chercheurs a été laissé à son niveau de 2014 pour le reste de la période.

Concernant le sous-indicateur relatif à la fréquentation physique des bibliothèques, le nombre d'entrées en 2014 a été légèrement inférieur à la prévision. Dans le même temps, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements a progressé plus rapidement que la prévision. La valeur actualisée pour 2014 est donc un peu plus faible que celle prévue initialement.

Les prévisions de la période 2015 – 2017 ont également été actualisées et prennent en compte à la fois une croissance plus lente du nombre d'entrées en bibliothèques et une croissance plus rapide du nombre d'étudiants.

Les politiques menées par les services documentaires en faveur d'une amélioration de l'accueil (adaptation des horaires d'ouverture, gestion des places de travail) laissent ainsi prévoir une fréquentation stable rapportée aux effectifs étudiants, qui devraient continuer à croître, notamment avec la mise en place du Plan Bibliothèque Ouverte + à la rentrée 2016.

Concernant le sous-indicateur relatif à la consultation des ressources numériques, le raisonnement est le même. La valeur 2014 définitive du numérateur est plus faible que la prévision et le dénominateur progresse plus vite que prévu.

La valeur 2014 de l'indicateur et celles des prévisions 2015-2017 sont donc revues à la baisse.

En raison du volume croissant de documentation électronique et de l'évolution des pratiques, le nombre de consultations des collections numériques devrait ainsi connaître une progression plus rapide que celle du nombre d'usagers. La cible 2017 est évaluée en tenant compte de cette évolution, mais en raison de la mise en place récente de cet indicateur, la précision de son calcul est appelée à s'affiner dans les années qui viennent.

**Tableau synthèse PAP 2018 données nationales**

	unité	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 prévisions	2017 actualisés	2018 prévisions	2020 cibles
Part de la fréquentation physique des bibliothèques dans la population étudiante des universités	%	39,9	38,4	41,5	37,3	36,3	34,3
Mesure des usages virtuels des bibliothèques	Nombre/usagers	82	88,5	79,4	91	96	103

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

**Sous-indicateur 1 : « part de la fréquentation physique des bibliothèques dans la population étudiante »**

	2015-2016	2016-2017	Cible 2022
Nombre d'entrées annuelles	829 589	897 062	900 000
Nombre d'étudiants	25 235	26 388	
Nombre d'entrées par an et par étudiant en %	32,87	33,99	35

**PAP 2018 Données nationales**

	2013 réalisé	2014 réalisé	2015 réalisé	2013 réalisé	2017 prévisions	2018 prévisions
Nombre d'entrées annuelles	65 311 296	66 370 240	64 542 943	64 105 122	63 720 491	63 338 168
Nombre d'étudiants	1 570 336	1 603 707	1 617 990	1 669 568	1 707 359	1 746 005
Nombre d'entrées par an et par étudiant en %	41.6	41.4	39.9	38.4	37.3	36.3

**A compléter par l'établissement**

**Leviers d'action**

Travaux d'aménagement des bibliothèques pour réorganiser les espaces et répondre aux multiples besoins des étudiants et des enseignants chercheurs

**Commentaires de l'université**

Le SCD s'est engagé dans une politique de réorganisation des espaces pour permettre aux étudiants de travailler dans les meilleures conditions (travail individuel ou en groupe, salles équipées, accompagnements individuels, formation). Le projet de service prévoit notamment des travaux ambitieux pour repenser la bibliothèque des Tanneurs pour qu'elle devienne un lieu d'études et de vie étudiante ouvert et offrant de nombreux services innovants. Les autres bibliothèques bénéficieront aussi d'aménagements et d'équipements de plus en plus innovants et s'inscrivant dans une conception globale développée par l'Université de prise en compte de tous les aspects de la vie de l'étudiant.

Ou

**Sous-indicateur 2 : « Mesure des usages virtuels des bibliothèques »**

	2015-2016	2016-2017	Cible 2022
Consultation des ressources numériques	1 631 588	2 170 226	2 500 000
Nombre d'étudiants	25 235	26 388	
Nombre d'enseignants-chercheurs	873	977	
Nombre de consultation par usager	62,49	79,3	90

**PAP 2018 données nationales**

	2013 réalisé	2014 réalisé	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 prévisions	2018 prévisions
Consultation des ressources numériques	107 270 092	112 837 108	137 162 143	152 623 733	160 910 912	173 892 890
Nombre d'étudiants	1 570 336	1 603 707	1 617 990	1 669 568	1 707 359	1 746 005
Nombre d'enseignants chercheurs	55 382	55 568	55 584	55 600	55 600	55 600
Nombre de consultation par usager	66,0	68,0	82,0	88,5	91,3	96,5

**A compléter par l'établissement**

**Leviers d'action**

Conception d'un catalogue très innovant et de moyens numériques favorisant les accès au texte intégral de la documentation et des productions de la recherche.

**Commentaires de l'université**

L'Université a mis en place un catalogue innovant adossé à une grande base de connaissances. Le SCD développe tous les liens permettant d'intégrer tous les accès aux ressources. Il promeut aussi le lien avec les plateformes nationales et aussi l'intégration dans ces ressources des archives ouvertes. Il participe aussi très activement aux projets nationaux de signalement des ressources électroniques renforçant ainsi leur visibilité et la commodité d'accès pour la communauté universitaire. Cela a un fort impact sur la consultation des ressources. Le lien avec les unités de recherche est aussi renforcé et en fort développement Tant pour la production scientifique que pour la gestion des acquisitions de ressources.



## INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IC 10	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION	Nom de l'établissement
-------	---	------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

## Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie

## Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>Pour les maîtres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.</p> <p>Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).</p>
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.
Service responsable de l'indicateur	MESRI – DGRH

## A compléter par l'établissement

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2015	2016	2017	Données cumulées 2015, 2016, 2017	Cible 2022 (données cumulées sur la période contractuelle)
Maîtres de conférences	Effectifs*	4/19	5/19	3/8	12/44	
	%**	21,05%	26,32%	37,5%	27,2%	25 %
Professeurs des universités	Effectifs*	6/13	26/43	1/4	33/60	
	%**	46,15%	60,47%	25%	55%	40 %

\* recrutement interne

\*\* recrutement interne / (recrutement total \*100)

## A compléter par l'établissement

## Leviers d'action

## Commentaires de l'université

(SOP, Contrat d'Etablissement 2012-2017) : "Le recrutement interne des MCF et PR varient selon les années, car il repose sur l'adéquation des candidats de Tours aux profils demandés l'année du recrutement. L'université de Tours se retrouve ainsi au dessus de la moyenne nationale pour le recrutement de ses propres doctorants. A contrario, un taux de recrutement externe de PR plus élevé certaines années (2009, 2011) démontre aussi une certaine attractivité de l'établissement, bien qu'il faille relativiser ces pourcentages dans la mesure où ils portent sur de petits effectifs. Dans sa politique de recrutement, l'université de Tours souhaite assurer un équilibre entre les recrutements internes et les recrutements externes, sans pour autant se focaliser sur des pourcentages trop précis."

Bilan du Contrat d'Etablissement (2017) :

La campagne d'emploi 2016-2017 présente la particularité d'un nombre réduit de postes mis au concours (12) par rapport aux autres années.

Pour 2017, l'endorecrutement, tous corps confondus, est à la baisse par rapport à la campagne précédente (33% en 2017 contre 37% en 2016)."

Document de travail

**VAGUE C – 2018 - 2022**

<b>IC 11</b>	<b>DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES ENCAISSABLES hors subventions pour charges de service public</b>	<b>Nom de l'établissement</b>
--------------	--	-------------------------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

**Description des indicateurs**

<b>Unité de mesure</b>	Millier d'euros (K€)
<b>Date de la mesure</b>	Deux années civiles précédant la 1 <sup>ère</sup> année du contrat ; dernière année civile du contrat
<b>Champ de la mesure</b>	Ressources financières encaissables hors subvention pour charges de service public, à savoir : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) ou (70651 – 70653)</li> <li>2. les recettes de la formation continue (7065) ou (70654)</li> <li>3. la taxe d'apprentissage (7481)</li> <li>4. les contrats et prestations de recherche</li> <li>5. les subventions (hors subvention pour charges de service public)</li> <li>6. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587)</li> <li>7. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778)</li> <li>8. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7064 – 70688 – 707- 708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 757 – 7584 – 7588 – 76) ou (701 – 702 – 703 – 70681 – 70682 – 707- 708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 753 – 756 – 7588 – 76)</li> </ol> Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
<b>Mode de renseignement</b>	Données fournies par l'établissement

**A compléter par l'établissement**

	2016	2017	Cible 2022
<b>Droits d'inscription (1)</b>	4 307	4 371	<b>4 600</b>
<b>Formation continue (2)</b>	2 504	2 549	<b>3 275</b>
<b>Taxe d'apprentissage (3)</b>	908	869	<b>1 100</b>
<b>Contrats et prestations de recherche (4)</b>			<b>4 300</b>
ANR investissements d'avenir (74411) ou (741 311)	97	0	100
ANR hors investissement d'avenir (74412) ou (741312)	43	1 657	2 000
Hors ANR (704 – 705 – 7062 – 751) ou (704 – 705-70662 -751)	2 137	1 685	2 200
<b>Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)</b>			<b>18 000</b>
Régions (7442)	9 545	6 712	10 000
Union européenne (7446)	1 517	2 155	2 500
Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488) ou (7412 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 745 - 7488)	5 065	4 218	5 500
<b>Dons et legs des fondations (6)</b>	87	37	<b>60</b>
<b>Produits exceptionnels (7)</b>	0	0	<b>0</b>
<b>Autres ressources propres (8)</b>	4 538	4 423	<b>4 600</b>
<b>Total</b>	<b>30 748</b>	<b>28 676</b>	<b>35 860</b>

Manque en 2016 : 7063 : 66k€ ; 7066 : 700k€ ; 7067 : 261k€ ; 70681 66k€ ; 7411 : 156388k€ ; 7583 : 138k€ ; 7813 : 11278k€ ; 78174 : 100k€

Manque 2017 : 70661 : 140k€ ; 70663 : 4k€ ; 70664 : 332k€ ; 7411 : 160470k€ ; 7583 : 146k€ ; 7584 : 35k€ ; 7813 : 11466k€ ; 7815 : 39k€

**Précisions** : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

**A compléter par l'établissement**

**Leviers d'action**

- Les droits d'inscription augmenteront de façon mécanique avec la hausse de la démographie étudiante. Nous tablons sur plus de 30 000 étudiants à horizon 2022.

- La formation continue connaîtra une croissance du fait de la volonté de la gouvernance de développer de la formation continue de haut niveau en s'appuyant sur la recherche et en la développant dans des secteurs tels que la médecine et la pharmacie et dans l'ensemble des composantes avec un fort potentiel de développement.
- Mise en place d'une politique de révision régulière des droits d'inscription sur les Diplômes Universitaires. Nous allons dans ce cadre entreprendre avec le déploiement du coût complet, des réflexions sur la tarification de ces formations.
- Harmonisation de la politique de location des salles et mise en place d'une politique de valorisation de notre patrimoine immobilier en lien avec la politique de dévolution du patrimoine immobilier.
- Harmoniser les pratiques et politiques de collecte de la taxe d'apprentissage dans les différentes composantes et actionner des leviers d'accompagnement à la collecte pour les composantes qui ne déploient pas pleinement à ce jour des actions de collecte.
- Accompagner et améliorer le soutien à nos équipes de recherche en termes d'ingénierie de montage et de suivi des contrats. En effet, nous souhaitons profiter de la conjoncture favorable qui s'annonce pour augmenter notre chiffre d'affaires.

Les subventions des partenaires publics (Régions, Union Européenne et Métropole) sont également attendus à la hausse. En effet la Métropole de Tours, devra prendre pleinement sa place dans l'accompagnement des actions de l'Université. Avec la politique d'ancrage territorial forte engagée et le dialogue permanent établi avec les acteurs politiques locaux, nous anticipons un soutien financier notamment en termes de financement de nos investissements.

#### **Commentaires de l'établissement**

La question du développement des ressources propres est au cœur de la stratégie financière de notre établissement. Au regard de la faible marge de manœuvre que nous offre la SCSP, le développement des ressources propres constitue l'un des leviers devant nous permettre d'assurer la soutenabilité financière de notre établissement à horizon 2020.

Document de

IC 12	PILOTAGE FINANCIER	Nom de l'établissement
-------	--------------------	------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

**Description des indicateurs**

Unité de mesure	<p><b>Objectif I-1</b> (Sincérité des prévisions budgétaires) : <b>taux d'exécution</b> des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage.</p> <p><b>Autres objectifs</b> : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote.  <b>0</b> = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi  <b>1</b> = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel  <b>2</b> = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels</p>
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

**I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :**

**A compléter par l'établissement**

Actions prévues	Situation 2016 source MESRI	Situation actuelle (2017)	Commentaires établissement	Cible 2022
<p><b>1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires</b> par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).</p>	<p><b>Fonctionnement</b> : 96,5 %  <b>Investissement</b> : 79.1 %  <b>Moyenne nationale 2016</b></p>	<p><b>Fonctionnement</b> : 97,2 %  <b>Investissement</b> : 86 %  <b>(base CP)</b></p>	<p>L'amélioration de la sincérité budgétaire est un objectif depuis plusieurs années. Les efforts sont entrepris et les marges d'amélioration sont importantes. Nous avons entrepris cette année une nouvelle logique d'allocation des moyens déployée en cohérence avec des COM (Contrats d'Objectifs et de Moyens).</p>	<p><b>Fonctionnement</b> : &gt;98 %  <b>Investissement</b> : 90 %  <b>(base CP)</b></p>
<p><b>2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel</b>, pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...</p>		1	<p>L'évolution de ces agrégats est examinée à chaque préparation budgétaire. En revanche se doter de tableaux de bord infra annuels n'est plus une priorité depuis la mise en œuvre de la GBCP.</p>	2
<p><b>3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles</b> (et notamment plan pluriannuel d'investissement).</p>		0/1	<p>Les tableaux budgétaires des opérations pluriannuelles sont réalisés. Le S P S I et la programmation immobilière sont en cours d'élaboration.</p>	2

<p><b>4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale,</b> la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).</p>		1	<p>La masse salariale qui fait l'objet d'un suivi particulier DRH/DAF, est en cours d'évolution. Le pilotage aujourd'hui ne s'appuie pas sur des outils spécifiques. L'outil SIAM PMS est actuellement en cours d'implémentation au sein de notre DRH.</p>	2
---	--	---	--	---

**Commentaires de l'établissement**

- 1- Le déploiement plein et entier de contrats d'objectifs et de moyens avec les différentes composantes et les contrats de service au sein de fonction support devront nous permettre d'arriver à horizon 2022 à des cibles en terme de fonctionnement à 95 % du taux d'exécution et en investissement à 90 %.
- 2- La majorité de ces agrégats étant en droit constaté, ils feront l'objet d'un suivi lors des différents budgets rectificatifs. Des tableaux de bord de suivi infra annuel seront certes construits mais ils se concentreront davantage sur le suivi des indicateurs préconisés par le décret GBCP : La trésorerie, le solde budgétaire, le suivi des opérations pluriannuelles...).
- 3- Ce point constituera pour nous un enjeu majeur de suivi de nos opérations pluriannuelles. Ces annexes traduiront l'ensemble de la programmation pluriannuelle de nos investissements dans nos différents métiers et activités de soutiens : immobilier, recherche, pédagogie et fonctions supports.
- 4- La masse salariale constitue un des points de vigilance pour notre établissement. Aussi le déploiement complet de l'outil SIHAM PMS nous permettra d'assurer un suivi efficace et efficient de celui-ci.

**II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :**

**A compléter par l'établissement**

Actions prévues	Situation actuelle (2017)	Commentaires établissement	Cible 2022
<p><b>1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan</b></p>	1	<p>La valorisation et l'inscription du stock d'ouvrage des PUF (Presse Universitaire François Rabelais) a été réalisé et inscrit à notre bilan de l'année 2017; -L'inscription des actifs immobiliers est fiable, il nous faut fiabiliser sur les biens mobiliers</p>	2
<p><b>2 –Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire</b> (cartographie des risques)</p>	2	<p>Existence d'un C I B C (cartographie des risques et plan d'action) voté par le C.A. en mars 2017 ; en cours de révision actuellement.</p>	2

**Commentaires de l'établissement**

- 1- Disposer d'un suivi complet de nos éléments d'actif à travers la mise en place de l'inventaire physique de nos éléments actifs. L'objectif est de mettre en cohérence la valeur de nos biens tels que figurant dans l'actif de nos comptes avec leur valeur d'inventaire.
- 2- Consolider notre CIBC et en faire un outil d'animation de la qualité de l'ensemble des processus de notre établissement.

IC 13	PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS	Nom de l'établissement
-------	--	------------------------

Action	Améliorer l'efficience des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficience des opérateurs)

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 0 à 5</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.</li> <li>1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.</li> <li>2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.</li> <li>3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.</li> <li>4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.</li> <li>5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficience, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.</li> </ol>
Date de la mesure	<p>Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat</p>
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

**A compléter par l'établissement**

Thèmes	Situation actuelle (2017)	Cibles 2022
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	4	4
2-Le système d'information et les services numériques	4	5
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	4	5
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	3	4
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	3	4
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	4



IC 14	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	Nom de l'établissement
-------	------------------------------	------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ;</li> <li>- détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives.</li> </ul> <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U/S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles                  U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles,                  S : nombre de ce même type de salles                  H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p><i>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m<sup>2</sup>) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :</i></p> $\frac{(58\ 195\ h / 66\ salles)}{1\ 120\ h} \text{ soit } 79\ \% \text{ pour les salles banalisées}$ <p><i>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m<sup>2</sup>) de 62 % pour ses amphithéâtres ;</i></p> <p><i>Son taux d'occupation est de : <math>\frac{(62\ \% \times 3\ 000\ m^2) + (79\ \% \times 5\ 100\ m^2)}{8\ 100\ m^2} = 73\ \%</math>.</i></p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI - DGESIP

**Précisions :** Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.3 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 72,3% en réalisation 2015 (PAP 2018) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements. Cible 2020 à 74%. (PLF 2018).

**A compléter par l'établissement**

Occupation des locaux	Situation actuelle (2017)				Taux d'occupation attendu en 2022
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	40 595	50	10 014 m <sup>2</sup>	72,49%	75 %
Salles banalisées	236 907	350	20 298 m <sup>2</sup>	60,44%	65 %
<b>Total</b>	277 502	400	30 312 m <sup>2</sup>	61,94%	70 %

**A compléter par l'établissement**

**Leviers d'action**

L'université dispose depuis 2017 de revues trimestrielles d'activités qui permettent de connaître les taux d'occupation et qui sont présentées en Conseil des directeurs de composantes. Elles font apparaître des disparités entre sites et sont un moyen de partager les informations entre composantes. L'établissement de contrats d'objectifs et de moyens avec les 10 composantes permet de fixer des objectifs de taux d'occupation en favorisant les mutualisations des salles et amphithéâtres entre facultés. Pour permettre ces mutualisations, le développement des moyens de communication entre sites est engagé avec la métropole de Tours (construction d'une deuxième ligne de tramways, développement de pistes cyclables..) pour une meilleure connexion entre les sites.

**Commentaires de l'établissement** (éventuellement commenter le taux d'occupation des sites secondaires et des salles dédiées si nécessaire)

L'objectif prioritaire est d'optimiser, globalement, le taux d'occupation des salles et amphis pour accueillir le flux d'étudiants sans construire de nouveaux bâtiments.

Actuellement, l'université de Tours dispose de 17 sites. L'objectif est de diminuer le nombre de sites secondaires pour diminuer les frais de gestion en regroupant les bâtiments. 6 sites principaux sont prévus dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière en cours de rédaction.

Document de travail

**VAGUE C – 2018 - 2022**

<b>IC 15</b>	<b>MESURE DES EVOLUTIONS DE SURFACES IMMOBILIERES (solde en m<sup>2</sup>)</b>	<i>Nom de l'établissement</i>
--------------	--	-------------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

*Description de l'indicateur*

Unité de mesure	m <sup>2</sup> SHON
Date de la mesure	annuelle
Champ de la mesure	Surfaces immobilières recensées dans l'enquête immobilière DGESIP

*Élaboration et qualités de l'indicateur*

Nature précise des données de base	Enquête immobilière de la DGESIP
Source	établissement
Mode de calcul	Évolution des surfaces immobilières = nombre de m <sup>2</sup> existants – (nombre de m <sup>2</sup> libérés + nombre de m <sup>2</sup> nouveaux)
Service responsable de l'indicateur	MESRI DGESIP

Années	Situation existante			Objectifs		
	Dénomination bâtiment	Situation domaniale	m <sup>2</sup> existants	Objectifs prévisionnels de m <sup>2</sup> libérés	Objectifs prévisionnels de m <sup>2</sup> nouveaux	Objectif d'évolution des surfaces immobilières (m <sup>2</sup> )
<b>Situation initiale</b>	Tous bâtiments établissement					
<b>2018</b>	Tous bâtiments établissement <i>(cf. détails en annexe)</i>	N/A	205 989 m <sup>2</sup>	1 182 m <sup>2</sup>	-	204 807 m <sup>2</sup>
<b>2019</b>				-	-	
<b>2020</b>				-	-	
<b>2021</b>				-	-	
<b>2022</b>				-	-	
<b>soldes</b>				1 182 m <sup>2</sup>	-	204 807 m <sup>2</sup>
<b>Evolution des m<sup>2</sup> à l'issue du contrat</b>						

Précisions :

Par m<sup>2</sup> libérés on entend les surfaces que les établissements n'occupent plus et qui ont été remises aux domaines, cédées, rendues (fin de mise à disposition ou de location) ou destinées à la démolition.

Les m<sup>2</sup> nouveaux correspondent à des surfaces nouvelles : construction neuve, extension, mise à disposition, location, acquisition...

**Commentaires de l'établissement** *(éventuellement commenter les évolutions prévues pour des sites secondaires)*

En 2018, un site appartenant à la région sera libéré et aucun site ne sera repris pour compenser les salles.

L'objectif est de regrouper nos bâtiments sur 6 sites principaux pour faire face à l'augmentation de 3 à 5 % des effectifs de nos étudiants sans construction ni occupation de nouveaux sites.